

# Consignes de sécurité et de bienséance

MAJ : 29/06/2019

Les présentes consignes sont définies par l'association Hatlab pour ses ateliers. Elles visent à **prévenir les accidents** lors de l'utilisation des machines et à **maintenir des conditions d'utilisation et d'entretien** satisfaisantes pour tous.

## Utilisation des machines - risques - conséquences

Les ateliers sont dotés de machines dangereuses, qui présentent des risques de brûlure, de blessure due à l'action mécanique d'éléments de machines ou d'outils, et à l'action mécanique de pièces ou de matériaux solides projetés.

L'utilisateur peut être victime d'écrasement, cisaillement, coupure, happement, entraînement, choc, chute. Les conséquences des accidents peuvent être des doigts ou membres écrasés ou arrachés, éborgnement, brûlure, décès...

## Règles générales d'utilisation des machines

Les machines sont utilisées sous la responsabilité de l'utilisateur et à ses risques et périls.

**Les machines dangereuses**, telles que dégauchisseuse-raboteuse, scie à ruban, scie circulaire, tour à bois, fraiseuse CNC, etc., ne doivent être utilisées que par des personnes formées ou des personnes en cours de formation, effectuée sous la surveillance d'une personne formée. Il appartient à l'utilisateur de demander la formation nécessaire afin de devenir autonome et de pouvoir travailler en toute sécurité.

**Les utilisateurs de machines**, dangereuses ou non, doivent entre autres :

- avoir une tenue adaptée (cheveux maintenus, pas de vêtements amples, pas de collier, bracelet, etc.)
- ne pas être en situation qui provoque de la somnolence ou modifie la perception (alcool, drogues, cigarettes et autres générateurs de flamme)
- utiliser une machine adaptée au travail à réaliser, ne pas détourner une machine de son usage normal
- vérifier que l'espace autour de la machine est suffisant et non encombré pour opérer sans gêne, et que personne ne stationne ou ne passe dans cet espace
- ne pas neutraliser ou modifier les dispositifs de sécurité prévus sur les machines
- ne pas faire d'intervention sur une machine en cours de fonctionnement
- respecter le matériel (mèches pour le bois, forets pour le métal, ne pas forcer si ça ne rentre pas)
- ne pas taper sur les tables des machines, ne rien poser qui puisse abîmer ou gêner l'usage de la machine
- nettoyer la (les) machine(s) utilisée(s) et les abords avant de quitter l'atelier
- ranger le matériel utilisé et s'assurer que les suivants bénéficieront de conditions idéales dans l'atelier

**Les personnes présentes :**

- ne doivent pas faire de bruit ou perturber un opérateur en cours de travail sur sa machine
- doivent être vigilantes pour les risques que présente l'utilisation en cours, pour eux-mêmes et pour l'opérateur
- en cas de danger en environnement bruyant, elles signalent leur présence en se rapprochant de l'opérateur
- signalent à l'opérateur le problème de sécurité et lui font corriger sa manière de faire, avec explications
- si l'opérateur ne corrige pas sa manière, que ce soit intentionnel ou non, elles signalent la situation à un membre du CA qui lui proposera un complément de formation ou une mesure adaptée.

Si un **dispositif de sécurité** est manquant ou défaillant, l'utilisateur doit cesser immédiatement d'utiliser la machine, mettre un panneau d'alerte sur la machine et la débrancher, informer un membre du CA du problème.

## Protection des personnes

L'utilisateur est responsable de sa sécurité et de celles des autres autour de lui. Il lui appartient de se protéger au moyen des équipements de protection individuelle (EPI) adaptés, tels que :

- gants pour la manipulation des outils et des matériaux
- masque jetable type FP2 pour les poussières et les fumées
- lunettes de sécurité ou sur-lunettes pour les éclats de bois et les projections de meulage
- bouchons d'oreille ou casque pour les machines bruyantes...

L'association ne fournit pas d'EPI : ils doivent être prévus par chaque utilisateur pour son propre usage.

L'association a mis en place des équipements de protection collective (EPC) tels que aspirateurs d'ambiance, systèmes de ventilations/filtrages de poussières de bois ou vapeurs, aspirateurs mobiles pour aspirer les poussières à la source (scie, raboteuse, tour à bois). Ils doivent être actionnés avant de commencer de travailler et nettoyés en fin de séance.